

## *COMMUNE DE FORTSCHWIHR*

# **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Fortschwihr Séance du 2 Janvier 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 2 janvier 2019 à 19h00, à la salle du conseil de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 21 décembre 2018,

sous la présidence de M. Michel SCHOENENBERGER, adjoint au maire

- En présence de : M. Bernard MUNSCH, Mme Sylvie GROSS et Mme Nadine RESCH-ROSIN, adjoints, et de M. Pascal MULLER, M. Pascal SYDA, Mme Sandrine DUFOUR, Mme Véronique HAEFFLINGER, Mme Béatrice VONARB et Mme Karine LEY, conseillers municipaux.

- Excusée : Madame Hélène BAUMERT, maire

### **Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2018
3. Choix des fournisseurs pour l'appel d'offre de l'auberge
4. Subventions AFSEP
5. Divers
6. Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

Proposition de modification de l'ordre du jour :

- Suppression du point 2 en attente du retour de la préfecture
- Suppression du point 4, l'étude des subventions associatives a lieu en juin et en décembre
- Suppression du point 6 puisqu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations

**Après approbation du Conseil municipal à l'unanimité, le nouvel ordre du jour est le suivant :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Choix des fournisseurs pour l'appel d'offre de l'auberge
3. Divers

## **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Karine LEY** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **2 - CHOIX DES FOURNISSEURS POUR L'APPEL D'OFFRE DE L'AUBERGE ATTRIBUTION DES LOTS POUR LES TRAVAUX**

Après présentation et analyse du travail préparé par Monsieur Mellardi et son Bureau d'Etude Technique

Il a été décidé de procéder à l'attribution du lot 1 Terrassement VRD avec option zone de lecture, lot 2 Gros œuvre et lot 3 Charpente afin que le chantier puisse démarrer.

L'attribution des autres lots du marché en phase de négociation sera examinée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'analyse des offres du lot 1, option comprise (zone de lecture), place l'entreprise Travaux Public du Vignoble en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 2, place l'entreprise Zenna Bâtiment en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse de l'offre du lot 3, seule offre réceptionnée pour ce lot, place l'entreprise Colmar Charpentes recevable à partir des critères retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour les lots 1 et 2, et à 9 voix pour et une abstention (Madame Sandrine DUFOUR) pour le lot 3 :

- d'attribuer le lot 1 Terrassement VRD du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise Travaux Public du Vignoble pour un montant HT de 45 176,63 € HT soit 54 211,96 € TTC,

- d'attribuer le lot 2 Gros œuvre du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise Zenna Bâtiment pour un montant HT de 103 077,90 € HT soit 123 693,48 € TTC,

- d'attribuer le lot 3 Charpente du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise Colmar Charpentes pour un montant HT de 49 509,00 € HT soit 59 410,80 € TTC,

- de charger Madame le Maire de notifier le marché aux l'entreprises Travaux Public du Vignoble, Zenna Bâtiment et Colmar Charpentes,

- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

### **3 – DIVERS**

L'INSEE nous informe du nombre d'habitants dans la commune calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 soit 1 187 habitants.

Monsieur SCHOENENBERGER nous informe suite à une recherche de sa part, que le nombre d'habitant le plus bas était de 220 habitants en 1962. Qu'entre 1968 et 2014, soit en 46 ans, il y a eu 913 habitants de plus soit une augmentation de la population de 400,44 %.

Un conseiller demande également l'âge retenu pour la fête de l'amitié du 6 janvier 2019 suite à plusieurs demandes. Il est donc rappelé que les personnes de 71 ans révolus ainsi que les personnes de plus de 65 ans qui avaient participé l'an passé au repas étaient conviées cette année au repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

**Tableau des signatures pour l'approbation des délibérations du conseil municipal de la commune de Fortschwihr de la séance du 2 Janvier 2019**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 18 octobre 2018
3. Subventions
4. Rétrocession Bois Fleuri
5. Fermage
6. Tarif applicable location salle associative
7. Travaux ONF
8. Protection Sociale Complémentaire Prévoyance
9. Budget (Dépenses investissement)
10. Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations
11. Indemnité vélo

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
Mme Hélène BAUMERT	Maire		
M. Michel SCHOENENBERGER	Adjoint		
M. Bernard MUNSCH	Adjoint		
Mme Sylvie GROSS	Adjointe		
Mme Nadine RESCH-ROSIN	Adjointe		
Mme Béatrice VONARB	Conseillère Municipale		
M. Pascal SYDA	Conseiller Municipal délégué		
M. Pascal MULLER	Conseiller Municipal		
Mme Véronique HAEFFLINGER	Conseillère Municipale déléguée		
Mme Karine LEY	Conseillère Municipale déléguée		
Mme Sandrine DUFOUR	Conseillère Municipale		

